

14 avril 2016

Prélèvement à la Source

finances
Solidaires

Les fédérations des finances reçues par le ministre



Les fédérations des finances étaient reçues par Christian Eckert, secrétaire d'Etat au budget, le 14 avril dernier, sur le thème du prélèvement à la source.

M. Eckert est tout d'abord revenu sur les récentes annonces gouvernementales contenues dans son dossier de presse de mars dernier. Il a fait un point d'étape sur l'avancement de ce dossier extrêmement lourd et complexe, expliquant notamment que l'objectif initial du gouvernement de faire voter une loi spécifique prévoyant l'instauration du prélèvement à la source cet été, avait été modifié. Son instauration sera précisée dans la loi de finances 2017.

Ce report s'explique selon le Ministre : il s'agit de préparer un projet abouti et de prendre l'aval du Conseil d'Etat sans remettre en cause la perspective d'une mise en place de cette réforme en 2018. Le Ministre a par ailleurs précisé que si le prélèvement à la source posait de nombreuses questions parfois complexes, il n'était en rien impossible à mettre en œuvre.

Après avoir rappelé les raisons qui justifient notre opposition au prélèvement à la source, **Solidaires Finances** est intervenue sur plusieurs points :

Les organisations syndicales (DGFIP, ministérielles et interprofessionnelles) ont été consultées, cette consultation demeure nécessaire et ce d'autant plus que les délais sont extrêmement courts et que toutes les questions ne sont pas réglées, loin s'en faut.

Ainsi, les premières annonces portent sur l'orientation générale du projet mais de très nombreuses questions restent sans réponse, qu'il s'agisse des conditions de la transition que du traitement des nombreuses situations : particuliers employeurs, réductions et crédits d'impôt, contrats courts, « primo imposables », traitement de forme de rémunération particulières (gains d'acquisition lors de l'attribution gratuite d'actions par exemple) etc.

L'impact sur la Direction générale des finances publiques : en manque criant de moyens humains et financiers et en pleine restructurations, la DGFIP n'est aujourd'hui plus en capacité d'assurer toutes ses missions dans des conditions (de travail, d'exercice du service public) satisfaisantes, loin s'en faut. Le prélèvement à la source constitue une « révolution culturelle » dans le rapport des contribuables à l'impôt, il se traduira inmanquablement par une hausse des sollicitations lors de sa mise en place et, une fois instauré, en gestion courante. Par ailleurs, la question du contrôle du reversement est une nouvelle mission.

Sur la base de cette analyse, largement développée dans les travaux de **Solidaires Finances Publiques** (solidairesfinancespubliques.fr), nous demandons a minima un moratoire sur les suppressions d'emplois et sur les restructurations.

M. Eckert n'a certes pas nié la complexité d'un tel projet, allant jusqu'à le comparer à l'ascension de l'Himalaya : « sommes nous au 1er ou au 2ème camp ? », en tout cas les travaux progressent selon lui. Il n'est cependant pas allé au bout de son analyse en termes de choix budgétaires pour la DGFIP : s'il a laissé envisager qu'il fallait regarder la question des moyens dans la perspective du projet de loi de finances 2017, il a bien précisé que ce faisant, il n'annonçait en rien l'arrêt des suppressions d'emplois ! On l'aurait malheureusement parié...

Il a également précisé que si toutes les questions n'étaient pas réglées à ce jour, elles étaient toutes identifiées et qu'aucun point de blocage, juridique (la question de la constitutionnalité du projet est une question centrale) ou fiscal n'empêchait à ce jour le projet de voir le jour.

Solidaires Finances a insisté sur la situation de la DGFIP et sur l'absolue nécessité (déjà largement avérée depuis plusieurs années) de renforcer ses moyens et de faire une pause dans le mouvement infernal des restructurations.